

Mercredi 5 juillet 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Rapport d'activité 2005-2006
de la Commission de régulation de l'énergie**

Ouverture des marchés : des pistes de progrès à explorer

Le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Philippe de Ladoucette, a rendu public le rapport d'activité 2005-2006 que la CRE vient de remettre au Parlement. A l'occasion de la présentation du bilan de l'ouverture des marchés en France, il a formulé des pistes de progrès pour améliorer l'ouverture des marchés. Dans un contexte marqué par la forte hausse des coûts de l'énergie en Europe, la CRE plaide pour une meilleure surveillance des mécanismes de formation des prix au niveau national. Elle soutient également la démarche d'intégration des marchés à un niveau régional, mise en œuvre au sein de l'Union européenne.

La CRE dresse un bilan contrasté de la première phase d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à l'ensemble des clients professionnels, effective depuis le 1^{er} juillet 2004. Au 1^{er} avril 2006, 12,5% des consommateurs d'électricité (9% dans le gaz) avaient exercé leur droit à la concurrence, mais seulement 4,3% (2,7% dans le gaz) ont opté pour un fournisseur alternatif.

Les modalités pratiques de l'ouverture mises en place sous l'égide de la CRE fonctionnent bien. Toutefois, la coexistence des prix de marché et de tarifs réglementés, dont le niveau ne reflète qu'imparfaitement les coûts, ne facilite pas le développement du marché. Dans l'électricité, l'absence de hausse des tarifs, depuis juillet 2003, amène ainsi à s'interroger sur la bonne adéquation des tarifs avec ces coûts. Si le maintien des tarifs réglementés, pendant une période de transition, ne pose pas de problème, en revanche, le niveau anormalement bas de certains d'entre eux constitue un obstacle à l'arrivée de nouveaux entrants et un frein à l'investissement dans de nouvelles capacités de production.

Un an avant l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à l'ensemble des consommateurs, le 1^{er} juillet 2007, la CRE prépare activement la définition des modalités pratiques de cette ouverture, en concertation avec les opérateurs du marché et les associations de consommateurs. Pour cela, elle va lancer un audit pour s'assurer de l'état de préparation des systèmes d'information du gestionnaire de distribution d'électricité. L'information et la protection du consommateur constituent, par ailleurs, une priorité pour aborder cette échéance. L'exercice de l'éligibilité par les consommateurs résidentiels devra se faire selon des règles suffisamment claires pour qu'ils puissent exercer, en toute connaissance de cause, leur choix de faire jouer la concurrence.

Dans un environnement rendu difficile par la hausse des prix de l'énergie sur les marchés, la CRE travaille à créer des conditions favorables à la confiance des acteurs. Une surveillance effective des marchés serait ainsi de nature à donner une meilleure visibilité sur la formation des prix de l'électricité et du gaz. De même, la transparence des informations sur la disponibilité prévisionnelle et la production des centrales électriques françaises est nécessaire au bon fonctionnement des marchés. La CRE a pris une part active à la définition des règles de bonne pratique récemment soumises à une consultation publique par le groupe européen des régulateurs de l'électricité et du gaz (EREG).

Par sa situation géographique, la France se situe au cœur des initiatives régionales voulues par la Commission européenne. La CRE entend s'investir dans la réussite des travaux visant à l'harmonisation des règles de marché dans le cadre d'une approche par grandes régions de consommation, convaincue qu'il s'agit d'une étape intermédiaire à la construction d'un marché unique européen de l'énergie.

Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.42.75 – christophe.feillet@cre.fr**